sadeur d'Allemagne, a quitté sa résidence d'été de Thérapia pour s'installer à Ayazpacha, sa résidence d'hiver de Péra, avec tout le personnel de l'ambassade.

Tous les membres du corps diplomatique étrangers sont actuellement présents à Constantinople.

UNE QUESTION A LA CHAMBRE

Les journaux annoncent qu'à la séance de la Chambre de lundi, une question sur l'incident franco-turc sera posée à M. Delcassé, qui y répondra immédiatement.

LES RÉCLAMATIONS DE LA FRANCE

L'agence « Paris-Nouvelles » a reçu la dépêche suivante :

Constantinople, 3 novembre. — M. Bapst a répondu hier par la note à laquelle Tewfik Pacha, en lui communiquant l'iradé du Sultan qui acceptait le chiffre fixé par le gouvernement français pour la réclamation Lorando, émettait la prétention que l'affaire Lorando se trouvait dès lors réglée et, par ce fait même, le conflit franco-turc aplani.

Dans sa réponse, M. Bapst a remis les choses au point en faisant remarquer au ministre des affaires étrangères turc que l'iradé impérial ne contenant aucune garantie de payement on ne pouvait le considérer comme mettant fin à la réclamation Lorando.

M. Bapst a, en même temps signalé à Tewfik Pacha les nombreuses violations aux stipulations des traités conclus entre la France et la Turquie qui se sont produites ces temps derniers et a exigé que le gouvernement turc garantisse au gouvernement français que ces manquements ne se renouvelleraient plus.

Les escadres étrangères

Athènes, 3 novembre. — L'escadre, composée des navires « Psara », « Hydra », « Spetsai » et « Eurolas », qui était allée à Salonique et Mytilène est en ce moment à Smyrne, où se trouve l'escadre russe de la Méditerranée.

L'escadre anglaise, qui est au Pirée, devait aller à Beyrouth. Il est possible qu'elle séjourne dans les eaux grecques en raison du conflit franco-turc. Elle est commandée par le prince de Battenberg.

LA FLOTTE OTTOMANE

La flotte ottomane est à peu près nulle. A l'avènement au trône d'Abdul-Hamid, par un coup de main contre son frère, les équipages de la flotte alors puissante, lui furent d'un grand secours. Depuis cette époque le sultan, pensant que cette même flotte pourrait jouer vis-à-vis de lui le même rôle, la négligea complétement et la laissa tomber à rien.

Pendant la guerre avec la Grèce, cette flotte, se trouvant en état d'infériorité incontestable, ne joua aucun rôle et resta au fond de ses ports. Mais la paix faite, se rendant compte de l'appoint considérable apporté par une flotte dans une guerre moderne, le gouvernement turc porta toute son attention de ce côté. Mais les finances faisant défaut, il ne fallait pas songer à la construction d'une flotte moderne ; on se décida donc à faire subir une réfection aux vieux navires, faute de mieux.

De vieux navires datant tous d'avant 1880, se détériorant dans les ports faute d'être armés et entretenus, après des pourparlers avec l'Allemagne et l'Italie, on envoya à Kiel, le *Massoudie* cuirassé de 9.000 tx, lancé à Londres en 1874, et à Kiel, l'*Assari-Tewfik*, de 5.700 tx., lancé à la Seyne en 1865.

Ces deux cuirassés vont être complétement remis à neuf avec artillerie Vickers-Maxim disposée dans un réduit central et deux tourelles fermées à l'avant et à l'arrière pour les gros canons. Le *Massoudie* doit être achevé et peut-être est-il en route pour la Turquie; l'*Assari-Tewfik* est toujours à Kiel. Un transport, l'Izmir, a subi quelques modifications à Kiel, d'où il ne tardera pas à partir.

La flotte actuellement dans les eaux turques, dite escadre de l'Archipel, inoutillée généralement à Nagara, aux Dardanelles, est sous les ordres de l'amiral Hassan Rami-Pacha. Elle se compose d'une huitaine de vieux cuirassés dont les machines aussi bien que l'artillerie, sont hors d'usage ; ils seraient à peine capables d'être utilisés au moutillage comme forts flottants pour défendre les passes. Quelques-uns de ces cuirassés, comme l'*Aziz*, et l'*Osmanié*, ont déjà subi des réparations de coque à Constantinople, indispensables pour les empêcher de couler. Il a été question de les conduire, à leur tour, à Gênes pour qu'ils subissent une réfection complète, mais leur voyage sera difficile, même remorqués, et leur arrivée sera bien problématique.

Voilà l'état dans lequel se trouve la flotte. Les navires dits de guerre, sont de simples bâtiments de commerce ordinaires, appartenant à la flotte de navigation de l'Etat, dite Mashumié, construite par les Forges et Chantiers de la Méditerranée. Tout n'est pas encore toute livrée et se composera de vieux vapeurs dont quelques-uns pourront, à la rigueur, jouer le rôle de croiseurs auxiliaires.

Deux petits croiseurs ont été commandés en Italie et en Amérique, mais ils ne sont pas encore livrés.

La Turquie possède deux ou trois contre-torpilleurs et quelques torpilleurs dont elle pourrait se servir contre notre escadre, mais comment sont-ils commandés, plus de torpilles aériennes assez soigneusement réglées pour être lancées utilement ?

L'instruction de la marine turque est confiée au vice-amiral allemand Kalau von Hofe, qui réside à Constantinople.

En résumé, la flotte turque est insignifiante et le peu que les Turcs ont de navires n'aura qu'un rôle bien effacé à jouer dans le cas où les choses prendraient mauvaise tournure.

SALONIQUE, MITYLENE, SMYRNE

Salonique, Mitylène, Smyrne, trois mots qui vont revenir souvent sous la plume. Il n'est donc pas inutile de rappeler ce que sont ces trois villes.

SALONIQUE (80.000 habitants), au fond d'un golfe, est un port des plus importants et des plus sûrs du Levant. Le chemin de fer y apporte les produits de la Roumélie occidentale. La ville est défendue par une enceinte murée avec tours, une citadelle et deux forts, fortifications sans aucune valeur. Les murailles qui l'enveloppent prennent à la mer et aboutissent à la citadelle surmontée de sept tours. La partie inférieure des fortifications est fort ancienne ; la partie supérieure date du Moyen Age. Par ses paquebots, Salonique est en communication régulière avec Constantinople.

MITYLENE, l'ancienne Lesbos, une des plus grandes îles de l'archipel qui longe l'Asie Mineure à l'ouest. 60 kilomètres de long, 21 de large. Trois bons ports de mouillage : Longou, Sigri, Olivier. Au point de vue stratégique, l'importance de Mitylène est très grande ; elle coupe la route de Smyrne aux Dardanelles et commande l'archipel. Une citadelle protège la capitale.

SMYRNE, la ville la plus importante de l'Asie Mineure ; 225.000 habitants. Commerce considérable ; point de relâche de nombreux paquebots. Le port est situé au fond d'un golfe profond. Le mont Pagos domine la ville ; vieilles fortifications sans aucune importance. Bien armé, le fort de Kandjar-Kalessi, qui protège l'entrée du golfe, serait capable d'une résistance sérieuse.

La Grève générale des Mineurs

LA RÉUNION DE DENAIN

Déclarations de Bexant

Hier soir, dimanche, à 5 heures et demie, plus de 1500 ouvriers se pressaient dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel Syndical de Denain.

Le citoyen Bexant devait rendre compte de son mandat à Saint-Etienne aux mineurs du bassin d'Anzin.

C'est le Comité administratif du Syndicat qui a organisé la réunion et qui prend place au bureau. On sait qu'il est ainsi composé : Président, le citoyen MENU, vice-président, le citoyen BLOIS, secrétaire, BEXANT, trésorier, DEFOSSEZ, adjoints, LEFEBVRE et RICHEZ.

DISCOURS DE BEXANT

Le citoyen BEXANT expose à l'assemblée qu'il avait hâte de se mettre en contact avec les camarades qui lui avaient confié le mandat de défendre au sein du Comité fédéral national, leurs légitimes revendications.

Vous n'avez pas perdu de vue, camarades, que nous avions fixé un court délai au gouvernement auquel nous demandions des actes et non plus des paroles, de vagues promesses.

Sur la proposition de Basly et Calvignac, nous avons consenti à Lens, au mois d'avril dernier, au Congrès national, un nouveau délai : nous avions décidé que si pour le 1er novembre nous n'obtenions pas satisfaction sur nos trois revendications, nous déciderions, par referendum, si la Grève générale devait être décidée.

Le Comité national était convoqué à Saint-Etienne fin octobre, et vous me donniez un mandat impératif : Considérant que le gouvernement reste sourd à nos appels, contribue à ne nous donner aucune satisfaction, nous donnons mandat au citoyen Bexant, de ne céder que sur la question des huit heures immédiates, mais de déclarer au Congrès que les mineurs du bassin d'Anzin, sont décidés, si le gouvernement persiste dans son inertie, de poursuivre par tous les moyens possibles la réalisation de notre idéal : 1° le minimum de salaire, 2° l'obtention de la retraite de deux francs par jour, après 25 ans de travail à la mine et sans conditions d'âge. »

Bexant expose longuement quels ont été les travaux du Congrès pendant les trois journées et les six séances de délibérations laborieuses.

Il rappelle la lecture du président du Conseil, adressée à la veille du Congrès, au citoyen Cotte, secrétaire général de la Fédération nationale.

Le camarade Jouhaviel, de Carmaux, en prenant texte, le entretoyer qu'il y avait peut-être là une preuve de bonne volonté de la part du gouvernement. Il fut décidé de se rallier à la proposition du citoyen Evin du Pas-de-Calais, demandant de tendre les mains au gouvernement et de différer définitivement ce bon vouloir gouvernemental.

C'est dans ces conditions que la majorité du Comité national chargeait son secrétaire de demander à M. Waldeck-Rousseau une réponse, et très nette, et très précise.

Il fut décidé en même temps que dès que la réponse gouvernementale serait reçue à Lille, il la transmettrait aux délégués des régions, avec son avis, que seraient convoqués aussitôt tous les délégués du bassin pour la leur soumettre et transmettre ensuite leur réponse et leur décision au secrétariat général du Comité national.

Si la réponse du président du Conseil des Ministres était défavorable, les différentes organisations syndicales des bassins miniers, le camarade Cotte aurait mandat d'envoyer aux délégués l'ordre de grève les prévenant quinze jours à l'avance de la date fixée pour la cessation générale du travail.

De même, le secrétaire général, sur avis des divers délégués fixerait la date de la reprise générale du travail.

Camarades, la réponse de Waldeck-Rousseau m'est arrivée mardi et j'ai aussitôt convoqué les présidents de nos 30 sections.

Devant donne lecture de la lettre du président du Conseil, que nos lecteurs connaissent.

A l'unanimité moins 4 voix, nos délégués ont déclaré que la réponse du ministre n'était ni nette, ni précise, qu'en conséquence, votre secrétaire ferait connaître cet avis au citoyen Cotte lui déclarant que les mineurs du bassin d'Anzin étaient prêts à appuyer, par la grève générale les revendications des corporations et décidés à marcher dès la réception du mot d'ordre fixant la date de l'arrêt GÉNÉRAL du travail.

Ici le camarade Bexant fait observer que la déclaration de la Fédération est formelle, le bassin ne devant marcher que si réellement tous les autres bassins arrêtent en même temps que lui, les descentes à la fosse.

L'assemblée applaudit chaudement cette déclaration.

La salle était frémissante, on sentait bien que si la grève générale était déclarée pas un mineur ne se déroberait à son devoir.

Cependant l'appel à la patience de Bexant était bien accueilli : demeurons, disait-il, l'arme au pied : la grève générale peut-être déclarée dans quelques jours et pour ma part je la crois absolument inévitable, soyons prêts mais restons calmes et que demain matin, pas un mineur ne manque au travail.

Le jour venu — s'il vient — nous serons tous debout et ce jour-là, je serai non pas avec vous mais à votre tête et l'on verra alors si je saurai faire tout mon devoir. J'attends ce jour là, que j'appelle de mes vœux, pour voir à l'œuvre ceux qui depuis mon retour se sont livrés à des critiques faciles.

Ne nous faisons pas d'illusions et laissez-moi vous montrer la situation sous son véritable jour.

En examinant les conditions de l'organisation de la grève générale, le Comité national avait décidé d'écrire au député Lamendin délégué français au Comité international des mineurs, pour lui demander de se mettre à nouveau en relation avec le secrétaire du Comité international le citoyen Pickaert auquel on avait adressé déjà plusieurs lettres restées sans réponse. Nous le chargions en même temps, pour le cas où Pickaert continuerait à garder le silence, de se mettre en rapport avec les secrétaires des différentes organisations nationales. Il importe en effet que nous sachions à l'avance si au jour de la bataille les charbons des différentes nations qui nous entourent ne viendront pas inonder notre marché français.

Nous n'avons reçu jusqu'ici de réponse d'aucune sorte. Cependant les mineurs de Cardif décidaient récemment un chômage de trois jours, afin d'enrayer la surproduction ; vous estimerez comme moi que c'est peut-être là un symptôme de bon augure.

Vous le voyez camarades, nous avons envisagé la situation sous toutes ses faces, et je suis convaincu que vous approuverez les votes que j'ai émis en conformité de la mission que vous m'aviez donnée et que je crois avoir fidèlement remplie.

De vifs applaudissements saluent cette péroraison de l'orateur.

DÉCLARATION D'EVIN

Le citoyen Evin délégué mineur succède au camarade Bexant, et dans des termes très pondérés mais énergiques, soutient la thèse du délégué à Saint-Etienne.

L'ORDRE DU JOUR

Le citoyen Lefebvre rend compte de la situation de la Commission des Quêtes et apporte à la tribune un ordre du jour ainsi conçu :

Les mineurs réunis au Salon syndical au nombre de 1500 déclarent maintenir leurs revendications, déclarent être fermement résolus à en poursuivre la réalisation par tous les moyens ;

Mais considérant que les réformes obtenues pacifiquement sont préférables à celles qui s'obtiennent rougies du sang des travailleurs, approuvent la conduite de leur délégué et lui renouvellent leur confiance.

Cet ordre du jour est voté par acclamation. Aucune main ne se lève à la contre-épreuve.

Bexant remercie ses camarades de la nouvelle preuve de confiance qu'ils lui accordent et déclare qu'il saura en toutes circonstances s'en montrer digne.

Il conjure les mineurs d'envisager froidement la situation le jour où ils se mettront en grève. Si, dit-il, nous étions battus, et je compte bien que cela n'arrivera pas — mais enfin si nous étions vaincus que personne n'abandonne le syndicat.

Souvenons-nous de ce qu'était notre situation après 1884, ne recommençons pas cette faute. Nous nous grouperions plus étroitement encore, pour préparer de nouvelles batailles, et assurer ainsi la victoire définitive.

La séance est levée au milieu du plus grand enthousiasme.

Les Syndicats de la Loire

Saint-Etienne, 3 novembre. — La Fédération autonome des Syndicats ouvriers de la Loire, réunie ce matin, à la Bourse du Travail, a décidé d'envoyer dans toute la France une délégation pour organiser la grève générale et poursuivre sa réalisation dans le plus bref délai possible.

La Guerre Sud-Africaine

LA DEFAITE ANGLAISE DE BETHEL

Londres, 3 novembre. — Les télégrammes de Prétoria complètent aujourd'hui les nouvelles relatives à l'échec subi par les Anglais près de Berkeriaagte. Le War Office ajoute aux pertes connues de la colonne Benson deux officiers blessés et trois tués : le capitaine Inglis et les lieutenants Kelly et Woodman. L'attaque dirigée contre la colonne anglaise a été accomplie par un corps de mille Boers environ, composé d'un commando qui opère depuis quelque temps dans la région de Bethel et de troupes restées sous les ordres de Botha. C'est Botha qui avait le commandement, direct.

D'autre part, on dit que les troupes boers qui viennent d'infliger un si sensible échec aux Anglais étaient commandées, non pas par Botha, mais par le commandant Erasmus, aide de Grobler. Ils s'étaient séparés après avoir échoué dans leur tentative d'envahir la colonie du Natal et s'étaient réunis près de Sauderson.

On continue à garder le plus grand secret concernant la conférence qui eut lieu entre les délégués boers du Président Kruger. Les journaux hollandais affirment qu'une importante décision aurait été prise pour obliger le gouvernement anglais à accepter un arbitrage.

L'INTERNATIONALE SOCIALISTE

DECISIONS DU COMITE EXECUTIF. LES SOCIALISTES ET LA GUERRE DU TRANSVAAL

Bruxelles, 3 novembre. — Mettant à profit la présence à Bruxelles d'Enrico Ferri et le passage d'Andrea Costa, tous deux membres du Bureau socialiste international, l'exécutif de l'Internationale a eu, la semaine dernière, à la Maison du Peuple, une réunion au cours de laquelle l'avis a été émis de convoquer semestriellement ou plus souvent, une séance du Bureau international, séance à laquelle serait spécialement demandé le concours de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Hollande, de la France, pays voisin de la Belgique. Les diverses nationalités sont actuellement consultées sur cette proposition qui, dans la pensée du bureau exécutif, est de nature, si elle est acceptée, à donner plus de vigueur à l'action de l'Internationale. Il propose que la prochaine réunion du Bureau ait lieu pendant les vacances de Noël.

Il a aussi été décidé de publier : 1° à la fin de cette année un rapport sur les travaux du secrétariat ; 2° au cours de l'année prochaine, un volume sur la puissance des partis socialistes, de l'organisation ouvrière, sur le mouvement socialiste dans ces dix dernières années ; 3° la codification des résolutions des congrès socialistes internationaux de Paris (1889), de Bruxelles (1891), de Zurich (1893), de Londres (1896), de Paris (1900).

Le Bureau a aussi été saisi d'une proposition de protestation contre les camps de concentration dans le Sud-Africain. Avant de faire de cette proposition celle de tout le Bureau, il fut décidé d'envoyer le camarade V. Serwy en Angleterre, à l'effet de consulter les délégués socialistes de ce pays.

Dans une seconde séance, tenue jeudi soir, le secrétaire de l'Internationale, revenu d'Angleterre a rendu compte de sa mission. Il a rencontré les camarades Hyndman, Quelch, Lee, de la *Social Democratic Federation*, et Penny, de l'*Independant Labour Party*. Mary Macpherson, secrétaire de Keir Hardie.

Consultés sur la question de la protestation contre les camps de concentration, les socialistes anglais ont été unanimes pour l'approuver, et ils ont fait remarquer que la protestation devait en même temps s'élever contre les cruautés commises par les nationalités européennes et américaines au cours de leurs guerres de conquête.

Au sujet du boycottage des navires anglais, ils se sont déclarés sympathiques à l'idée, tout en doutant des moyens proposés, le capitalisme anglais étant trop bien outillé.

Hyndman a déclaré, au cours de cette entrevue, qu'il se proposait d'établir par des chiffres puisés aux statistiques officielles que l'Angleterre est en pleine décadence économique, que la situation extrêmement grave qui menace son pays appelle plus que jamais la nécessité d'une entente entre les forces ouvrières sur le terrain du socialisme.

La réunion du Bureau international a accueilli avec plaisir les déclarations de nos camarades anglais qui, actuellement encore, dans leurs journaux, leurs tracts et leurs réunions, ne cessent de protester contre la politique impérialiste.

Un manifeste a été décidé. La rédaction en a été arrêtée dans les grandes lignes. Les nationalités seront consultées à bref délai sur sa teneur ainsi que sur la question du boycottage des navires anglais.

A l'issue de la réunion, des télégrammes de condoléances ont été adressés aux partis ouvriers suisse et allemand, pour la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne des camarades A. Fauquez et Dr Schonlank.

Faits Divers

HORS RÉGION

Terrible tempête en Sibérie

170 VICTIMES

Moscou, 3 novembre. — Une dépêche de St-Pétersbourg annonce qu'une violente tempête a passé sur le lac Baïkal, en Sibérie, lundi dernier. Il y aurait 170 victimes, la plupart pêcheurs.

TRAGIQUE IDYLLE

Saint-Dizier, 3 novembre. — Un drame passionnel vient de se dérouler dans notre ville, où il a soulevé une profonde émotion.

Au numéro 37 de la rue des Balcons habite la famille Bagnon, dont le père et les fils travaillent aux hauts fourneaux.

Chez eux avait pris pension un nommé Nicolle, dit « le Frisé », âgé de dix-neuf ans, ouvrier dans le même établissement.

Des relations s'étaient établies entre le jeune homme et Mlle Marie Bagnon, âgée également de dix-neuf ans, mais cette intimité déplaisait à la famille de celle-ci.

Dimanche dernier, la jeune fille quittait Saint-Dizier pour se rendre à Bar-le-Duc où son ami venait la rejoindre. Les deux amoureux restèrent un jour dans cette ville, deux jours à Chaumont, un jour à Ancerville, puis ils rentrèrent, avant-hier, à Saint-Dizier.

Informé de leur retour, M. Bagnon père alla chercher sa fille qu'il ramena chez lui hier. Dans l'après-midi, Nicolle se présentait chez les parents de sa maîtresse et une vive querelle s'élevait au cours de laquelle la question de mariage fut agitée. Quelques instants après, l'ouvrier sortait et entrait chez une voisine où la jeune fille vint la rejoindre bientôt, suivie de sa mère.

On ne sait encore ce qui se passa en ce moment, mais soudain Pierre Nicolle, entraînant son amie dans une pièce voisine, lui tira trois coups de revolver en pleine poitrine.

La mort fut instantanée.

Son crime accompli, le meurtrier tourna son arme contre lui-même, mais il ne réussit qu'à se faire une blessure légère.

Le cadavre de la malheureuse jeune fille a été transporté à l'hôpital.

Nicolle a été écroué.

Le parquet s'est transporté ce matin sur le lieu du crime.

Quatre personnes dans les flammes

Paris, 3 novembre. — Les deux enfants de Mme Charté, âgés l'un de 6 mois, l'autre de 2 ans, étaient restés à la maison, boulevard de la République, sous la garde de leur grand-mère. Une lampe à essence qui était placée près d'un poêle allumé ayant soudain fait explosion, la pièce fut bientôt envahie par les flammes.

Mme Charté arriva bientôt, mais elle fut suffoquée par la fumée. Elle put cependant donner l'alarme. L'agent Caze pénétra dans l'appartement à l'aide d'une échelle et opéra le sauvetage des deux enfants, de la mère et de la grand'mère.

L'incendie a été éteint assez promptement par les habitants du quartier.

Drames sanglants en Belgique

Ouvrier assassiné. — Contremaître poignardé.

Charleroi, 3 novembre. — Jeudi, vers 11 heures 1/2 du soir, le citoyen Bourlard, président du syndicat des mineurs de Seraing se trouvait dans un café de la rue du Molinay,, à Seraing, lorsqu'à la suite d'une discussion avec un nommé Chevez, celui-ci lui porta deux terribles coups de poignard.

L'état de la victime est très grave ; elle été transportée à l'hôpital de Bavière.

A Marcinelle, une contremaître de l'usine Detombay, nommé Flament, a été frappé d'un coup de couteau par un ouvrier nommé Meunier, qu'il avait congédié. Meunier le frappa ensuite à coups de gourdin.

L'état du contremaître paraît assez grave.

DANS LA RÉGION

L'élection sénatoriale du Pas-de-Calais

Hier a eu lieu à Arras l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Leroy, décédé.

Le scrutin est ouvert à huit heures du matin, sous la présidence de M. Petit, président du tribunal civil.

Il a comme assesseurs, MM. Carlier, conseiller municipal d'Arras ; Marchand, conseiller municipal d'Arras, Rosenthel et Lambry.

M. Eloy-Lelevé, conseiller d'arrondissement, remplit les fonctions de secrétaire.

Les six bureaux de vote ont comme présidents :

Le 1er : M. Evrard, conseiller général du canton de Vitry-en-Artois ;

Le 2e : M. Doutremepuich, conseiller d'arrondissement du canton d'Arras-Nord ;

Le 3e : M. Rohard-Courtin, adjoint au maire d'Arras ;

Le 4e : M. Bachelet, conseiller général du canton de Croisilles ;

Le 5e : M. Tierny, maire d'Anzin-Saint-Aubin ;

Le 6e : M. Minelle, adjoint au maire d'Arras.

Vers huit heures et demie, les bureaux sont tous constitués, et les électeurs se présentent à partir de ce moment, d'heure en heure, plus nombreux.

A la porte de la préfecture que seuls les délégués peuvent franchir, le service d'ordre est assuré par le maréchal des logis de gendarmerie Duenes, et huit gendarmes, un peloton du génie commandé par un adjudant secondés par la police d'Arras.

On distribue sur la place de la Préfecture des bulletins au nom de M. Boudenoot, d'autres bulletins au nom de Jaurès et d'un cafetier de Béthune, Louis Maillart, conseiller municipal de cette ville.

Voici les résultats du scrutin qui a été fermé à une heure, par suite d'un retard survenu au train amenant les délégués de l'arrondissement de Boulogne :

Inscrits 1,847. — Votants 1,827

Blancs ou nuls, 44. — Suffrages exprimés, 1,783.

Majorité absolue, 892.

MM. Boudenoot, rép.	1,683	voix. ELU
Jaurès	49	»
Le prince Louis Napoléon	13	»
Jules Guesde	11	»
Lamendin	7	»
Divers	20	»

Cà et Là

CHEMIN DE FER DU NORD

Les Compagnies anglaises des *South Eastern and Chatham Railways*, ayant supprimé, depuis le 16 octobre, le service de bateaux de l'après-midi, entre Folkestone et Boulogne et retour, les trains numéros 2251 et 2250, en correspondance à Boulogne avec ces bateaux seront supprimés, de Lille à Boulogne et le second de Boulogne à Lille, Baisieux et Tournai.

En conséquence, les voyageurs sont prévenus que les trains 2251, partant de Lille à 5 h 03 soir et arrivant à Boulogne Central à 7 h. 20 soir, et 2250, partant de Boulogne Central à 7 h. 45 soir, arrivant à Lille à 9 h. 40, en repartant à 9 h. 57 et arrivant à Baisieux à 10 h. 08 soir, auront lieu, pour la dernière fois, dans ces parcours, le jeudi 31 octobre 1901.

Toutefois, le train express 2251 sera maintenu régulier de Lille à Hazebrouck (départ de Lille à 5 h. 03 soir, arrivée à Hazebrouck à 5 h. 45) le *mercredi, jour de marché de Lille*; il correspondra à Hazebrouck avec le train express 2253, ayant lieu également le mercredi (départ d'Hazebrouck à 5 h. 50 soir, arrivée à Boulogne à 6 h. 36 soir.

Par suite, le train omnibus 2413, de Lille à Armentières et Berguette, partant actuellement de Lille à 5 h. 35 soir pour arriver à Armentières à 5 h. 06, aura son départ de Lille fixé à 5 h. 01 soir, pour arriver à Armentières à 5 h. 32, tous les jours, sauf le mercredi, jour de mise en marche du train 2251 entre Lille et Hazebrouck.

Le jour-là, le mercredi, le train 2413 sera avancé : il partira de Lille à 4 h. 35 soir, pour arriver à Armentières à 5 h. 06 soir.

La continuation du train 2413 d'Armentières vers Berguette, aura lieu tous les jours, y compris le mercredi, à 5 h. 30 soir, pour arriver à Berguette à 6 h. 39 soir.

—o—

APPEL DE RESERVISTES ET TERRITORIAUX

Le *Journal officiel* publie la note suivante, relative aux appels pendant l'année 1902, des hommes des différentes catégories de réserve astreints à accomplir des périodes d'exercices, ou à répondre à des revues d'appel.

Seront convoqués en 1902, pour accomplir une période d'exercices ou de manœuvres :

Hommes de la disponibilité de l'armée active. — *a)* Les hommes visés par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, appartenant à la classe 1898.

b) Les hommes visés par les articles 21 et 22 de la même loi appartenant à la classe 1898 qui auront fait connaître avant le 1er avril 1902 au général commandant la subdivision de région de leur domicile, leur intention de concourir ultérieurement pour le grade d'officier de réserve.

Réservistes. — Les hommes de toutes armes et de tous les services de la réserve et de l'armée active des classes 1892 et 1895.

Dispositions spéciales. — La période de convocation des manœuvres d'automne sera fixée et notifiée ultérieurement.

Armée territoriale. — *a)* Les hommes de l'armée territoriale des classes 1886 et 1887 de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie (sauf ceux des compagnies de sapeurs-conducteurs), dans les corps d'armée pairs seulement.

b) Les hommes de l'armée territoriale de la classe 1886 appartenant :

Au train des équipages ;

Aux compagnies de sapeurs-conducteurs du génie ;

Aux sections de commis et ouvriers militaires d'administration ;

Aux sections d'infirmiers ;

A la gendarmerie ;

Aux greffes des tribunaux militaires.

Réserve de l'armée territoriale et services auxiliaires. — Seront convoqués en 1902 à une revue d'appel :

Les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1881 ; les hommes des services auxiliaires des classes 1896, 1895, 1891, 1886 et 1881.

Cette convocation, faite par affiches spéciales, aura lieu au printemps, pendant la période des conseils de revision.

Conformément aux dispositions de l'article 246 de l'instruction du 28 décembre 1895, les commandants de recrutement devront, pendant les revues d'appel, attirer l'attention des hommes des services auxiliaires sur les obligations auxquelles les soumet, en cas de mobilisation, l'ordre d'appel joint à leur livret, ainsi que la signification des prescriptions qu'elle contient.

Dispositions spéciales aux troupes coloniales. — Seront convoqués en 1902 :

Infanterie et artillerie de marine. — Compagnies d'ouvriers et compagnies d'artificiers :

1. Les hommes visés par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 appartenant à la classe 1898 ;

2. Les réservistes appartenant aux classes 1891 et 1895.

Armée de mer. — Seront convoqués en 1902 :

a) Armuriers de la marine : classes 1891 et 1895 ;

b) Les réservistes des équipages de la flotte qui font partie des classes 1893 et 1895 ou qui se sont engagés volontairement du 1er janvier au 31 décembre 1894 et du 1er janvier au 31 décembre 1896.

La période de convocation des réservistes des équipages de la flotte sera fixée et notifiée ultérieurement.

LES ORDRES D'APPEL DE LA CLASSE 1900

En exécution des ordres ministériels, les jeunes gens de la classe 1900 et les ajournés des classes de 1899 et 1898, qui sont appelés sous les drapeaux à dater des 14 et 15 novembre courant, devront retirer leurs ordres d'appel dans les brigades de gendarmerie, à partir du 4 novembre.

Dernière Heure

Attentat contre l'Impératrice de Chine

LE COUPABLE MASSACRE

Pékin, 3 novembre. — Un individu a tenté de tuer l'Impératrice au moment où elle se préparait à traverser le fleuve Houan-Fou. Un individu armé d'une fourche tua le domestique de la reine mais ne put parvenir jusqu'à elle.

L'auteur de l'attentat fut massacré à coups de sabre par les suites de l'impératrice.

Congrès des Socialistes autrichiens

Vienne, 3 novembre. — Dans la séance d'ouverture du congrès socialiste autrichien, c'est Bebel, délégué du parti socialiste allemand qui a prononcé le discours inaugural.

Après avoir salué l'Assemblée au nom des camarades allemands, il a esquissé rapidement les deux questions très importantes que le congrès devra traiter : la revision du programme du parti, rédigé à Hainfeld en 1889, et la situation de la classe ouvrière en face des traités de commerce.

« On a souvent reproché au parti socialiste, a dit Bebel, de modifier fréquemment son programme, c'est là plutôt une force qu'une faiblesse. Cela prouve qu'il ne s'enkylose pas, mais qu'il évolue et cherche à s'adapter aux nouvelles circonstances en face desquelles il se trouve. »

Bebel s'est ensuite prononcé très énergiquement contre le projet de tarif douanier allemand. « Le développement du commerce et de l'industrie rendent les Etats de plus en plus solidaires les uns des autres : il est donc indispensable de trouver un terrain d'entente réciproque. »

UN PETIT PRINCE BELGE

Bruxelles, 3 novembre. — La princesse Elisabeth de Belgique a accouché, à 3 h. 10 de l'après-midi, d'un prince qui a reçu le nom de Léopold.

La mère et l'enfant se portent bien.

Les Dockers de Brest

LA GREVE GENERALE ACCLAMEE

Brest, 3 novembre. — A la fin d'une réunion tenue cet après-midi, les ouvriers du port de Brest ont voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« *Les ouvriers du port, après avoir pris connaissance des résultats négatifs de leurs nombreuses réclamations auprès du ministre de la marine et de la commission du budget, décident, ayant épuisé les solutions les plus sages et les plus pacifiques, de changer leur tactique native d'autrefois, et de préconiser comme moyen efficace pour obtenir gain de cause, la grève générale.* »

La Conférence d'Ivry

Paris, 3 novembre. — L'*Agence Nationale* nous téléphone :

Cet après-midi, dimanche, à 3 heures a eu lieu à Ivry, une conférence de ratification du projet de l'unité socialiste révolutionnaire. Les délégués de l'organisation à leur arrivée à la gare d'Ivry ont été salués par un discours de Coutant, député du 3e arrondissement de Sceaux. La bienvenue leur a été souhaitée par le maire d'Ivry, Houssard.

L'alliance communiste était représentée par les citoyens Berthaut, conseiller municipal de Paris, Cheradame Monthad, Martel et Tessier ; l'Alliance communiste francontoise, par Capzugan et Dejeante, député; la Fédération des Deux-Sèvres, par Garnaud, H. De la Porte et Pillot ; la Fédération socialiste du Doubs par le citoyen Bietry, Maxance Roldes et Albert Tanger ; la Fédération des Travailleurs socialistes de la 2e circonscription, par le citoyen Andrieux ; la Fédération de Seine-et-Oise par les citoyens Cherechewky, Jouandanne et Levasseur, le groupe central du Ile arrondissement par Taberot et Toussaint ; le P. O. F. par Rach, de Toulouse, Henri Ghesquières, de Lille.

On remarquait également dans l'assistance, Guesde, Lafargue, Vaillant, Lélang.

Les délégués, après avoir affirmé les principes essentiels du Socialisme, communs à toutes les organisations, déclarent qu'il est du devoir du Parti socialiste d'arracher toutes les réformes susceptibles d'améliorer les conditions de la classe ouvrière.

« Le Parti réprouve la participation d'un socialiste au pouvoir central et dit que les députés socialistes ne doivent pas voter le budget, afin de ne fournir aux dirigeants aucun moyen de prolonger la domination de la classe capitaliste. »

Les délégués ont ensuite arrêté leur règlement intérieur et les divers articles de la constitution du Parti socialiste révolutionnaire.

FEUILLETON DU 5 NOVEMBRE. — N° 20

BELLE COUSINE

GRAND ROMAN

par

Georges MALDAGUE

PREMIERE PARTIE

VII

— De quel pressentiment voulez-vous parler, madame ? interrogea Olympe, très pâle, mais absolument calme, auriez-vous encore formé sur mon compte de ces suppositions aussi fausses que méchantes ?

— Je désire qu'elles soient fausses, interrompit la mère de l'officier de marine ; j'ai peur, malheureusement, que non.

— Il ne me sera pas difficile de vous prouver que votre haine à mon égard vous aveugle toujours. Si je vous ai menti au sujet de l'absence que je viens de faire, si j'ai simplement interverti les noms, c'est que je suis allée chez des amis qui ne sont pas les vôtres, chez ceux que vous avez pris en aversion, parce que c'est par eux que s'est fait mon mariage avec votre fils, les Laurencin.

Mme Dalbert eut un haussement d'épaules, mais ne répondit point de suite.

Un espoir lui venait, malgré ses insurmontables préventions.

Elle ne demandait qu'à être convaincue.

Son amour pour son fils surpassait son aversion pour sa bru.

Elle eût voulu plus que jamais, se figurer qu'elle se trompait.

— Est-ce vrai ? demanda-t-elle enfin.

— Je n'ai pas à mentir, répliqua la jeune femme sur un ton glacial, je pourrais même ne pas répondre à vos insultants soupçons. Je ne dois compte de ma conduite qu'à mon mari... J'aurai en lui un juge que je ne crains pas.

— Tant mieux pour vous, car vous devez savoir qu'il pourrait être à redouter, s'il y avait lieu.

— Je ne crains rien, répéta Olympe en levant la tête.

Mme Dalbert se tut de nouveau, pendant quelques secondes.

Un combat se livrait en elle, qui assombrissait encore son visage sévère.

Elle releva son front uni, aux méplats un peu jaunis, u nfront presque sans rides, où tranchaient les sourcils plus noirs que les cheveux.

Et elle dit, sans effort apparent, la main tendue vers sa belle-fille, cette fois, dans un geste cordial :

— Voyons, je ne demande qu'à avoir tort. Pardonnez-moi, n'y pensons plus, et attendons ensemble mon fils. Si vous n'avez pas de bonne, voici Yvonne qui aura vite fait de préparer votre appartement pour son retour.

— Oh ! oui, dit la Bretonne, j'aurai vite fait ! Nous allons donc l'embrasser notre petit !

La pâleur d'Olympe s'accentuait.

Elle ne répondit point au geste de sa belle-mère.

La situation devenait de plus en plus critique.

Allait-elle l'évincer de chez elle, avec son inséparable Yvonne, plus à craindre peut-être que sa maîtresse.

Elle n'y parviendrait qu'au prix d'une nouvelle et violente scène sans doute, au cours de laquelle un soupçon pouvait s'éveiller, dans cet esprit sagace, constamment sur le qui-vive.

Il valait mieux user de ruse.

Ce serait elle qui viderait la place et pour toujours...

Elle allait répondre, quand un élancement, une douleur, quelque chose qu'elle n'avait jamais ressenti, lui traversa les entrailles, aigu comme un coup de lance, et immédiatement suivi d'une sensation pareille, plus lancinante et plus prolongée.

Elle ne cria point.

Ses dents mordirent, à ramener des gouttelettes de sang, sa lèvre inférieure.

Elle s'accrocha d'une main